PÉTITION

DE LA

SOCIÉTÉ FRATERNELLE

De Patriotes des deux sèxes, Défenseurs de la Constitution,

SÉANTE AUX JACOBINS SAINT-HONORÉ,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Présentée à M. ALEXANDRE BEAUHARNAIS, *Président, le 26 Juin* 1791.

Case FRC 8421

PÈRES DE LA PATRIE!

LA SOCIÉTÉ FRATERNELLE, usant du droit que la liberté rend à tous les membres d'un peuple souverain, déclare qu'elle désap-

prouve la mesure d'envoyer deux ou trois députés pour entendre dans le secret de leurs appartemens Louis XVI et Marie-Antoinette, ci-devant Roi et Reine des Français.

Leur parjure, leurs complots contre la souveraineté de la nation, sa constitution et sa liberté, sont publics: c'est donc en public, c'est à la barre de l'Assemblée Nationale, représentante auguste de la majesté de la nation, qu'ils doivent être entendus et répondre sur les interrogations que pourra leur faire au nom du peuple Français, le Président de ses représentans. Si leurs réponses sont reçues dans le secret, la nation aura le droit de suspecter le rapport qu'en feront les commissaires députés pour les entendre. Ne donnons pas lieu, par une conduite oblique, à la corruption, au mensonge ou au soupçon.

Pères de la patrie! la Société Fraternelle vous prie, vous requiert même de faire comparoître Louis XVI et sa femme à la barre, pour être questionnés par M. le Président de

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

l'Assemblée Nationale sur les causes, les moyens et les suggestions de leur fuite, et pour être entendus dans leurs réponses à la face de la Nation entière qu'ils ont outragée.

Il importe de donner aux tyrans de la terre un grand exemple du droit sacré qu'ont les peuples de les juger.

Signé, PEPIN-DÉGROUHETTE,
Président.

BERNARD, ROMAIN, *Secrétaires.*

EXTRAIT du Procès-Verbal de la Séance de la Société Fraternelle, du 27 Juin 1791, l'an second de la liberté.

La Société a arrêté que la présente Pétition seroit imprimée sans délai et envoyée à toutes les Sociétés patriotiques de la Capitale et des Départemens de France, et que tous les Citoyens qui adhéreroient, seroient invités à venir y apposer leurs signatures individuelles à la

859

Bibliothèque des ci-devant Jacobins de la rue Saint-Honoré, où il y aura Bureau à cet effet tous les jours depuis quatre heures jusqu'à dix.

Signé, PEPIN-DÉGROUHETTE, Président.

BERNARD, ROMAIN, Secrétaires.

De l'Imprimerie de la Veuve TRASSEUX, place Dauphine, N°. 31.